Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 079-200041317-20221212-C__30_12_2022-DE



Votants: 80

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF PULPE POUR LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SAISON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents:

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

<u>Président de séance</u>: Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF PULPE POUR LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SAISON

Monsieur François GUYON, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le règlement « de minimis » n°1407/2013 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,

Vu les articles L.1511-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-99,

Vu le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la compétence Développement Économique de la CAN qui justifie son intervention,

En novembre 2021, la CAN a déployé le dispositif Pulpe Stage sur son territoire. Issu d'un partenariat avec La Rochelle Technopole, ce dispositif prend la forme d'un appel à projets qui vise à :

- Soutenir l'innovation dans les entreprises par l'apport en compétences dédiées au projet innovant;
- Créer du lien entre les entreprises du territoire et les établissements d'Enseignement Supérieur et Recherche;
- Fidéliser des étudiants sur le territoire.

A l'issue de l'appel à candidatures réalisé, le jury de sélection a déterminé huit binômes entrepriseétudiant lauréats en février 2022, selon les critères établis dans le règlement. Ainsi, les entreprises ont pu déployer des projets d'innovation dans les thématiques du numérique (marketing digital, data science et blockchain), de la préservation de la biodiversité et de l'économie circulaire, de la robotique et de la conception de produits pour le secteur funéraire. Les premiers résultats pour certaines des entreprises lauréates sont déjà mesurés : augmentation de chiffre d'affaires, lancement de produits et de campagnes de financement participatif, déploiement de nouveaux dispositifs juridiques en faveur de l'environnement, rédaction de cahier des charges de produits et partenariat avec des entreprises du territoire...

A la fin des périodes de stage, trois des huit entreprises ont souhaité poursuivre l'aventure avec l'étudiant. Il a ainsi été noté la signature d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée de 6 mois et d'un contrat en alternance de 2 ans. Si le recrutement à la fin du stage n'est pas l'ambition première du dispositif, ces aboutissements complémentaires sont extrêmement favorables pour le dispositif et pour le territoire.

En 2022, la CAN a attribué 37 872€ de subvention directe aux entreprises au titre de Pulpe Stage dans le cadre du renforcement de la politique de soutien à l'innovation. Cette version « test » du dispositif est donc évaluée comme positive et il est souhaité renouveler l'opération lors d'une nouvelle saison de l'appel à projet.

Pour l'appel à projet 2023, le dispositif Pulpe conservera la même stratégie de soutien aux entreprises innovantes domiciliées sur le territoire de l'agglomération. La Technopole du Niortais conventionnera avec La Rochelle Technopole et opérera le fonctionnement du dispositif dans le cadre de sa convention globale avec la CAN. Le financement des subventions aux entreprises sera toujours opéré par la CAN (proposition d'inscription d'une ligne de 50 000€ au BP 2023).

Afin de mettre en œuvre la réalisation d'une nouvelle saison de PULPE Stage, il est proposé la validation par le conseil communautaire du règlement du dispositif rappelant son cadre et ses modalités.

Suite aux recommandations du jury de la première saison de Pulpe, il est proposé de faire évoluer le règlement du dispositif sur les deux points suivants :

- Prioriser les projets d'entreprises pour lesquels la dotation financière de l'agglomération aura un véritable effet de levier. Ce point a été ajouté dans les critères d'évaluation des projets ;
- Inciter les entreprises à prioriser le recrutement d'un étudiant issu d'une formation d'enseignement supérieur domiciliée sur le territoire niortais à travers un bonus incitatif de 5% de subvention.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du dispositif PULPE porté par la CAN et opéré par la Technopole du Niortais,
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

François GUYON

Délégué du Président

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221212-C__30_12_2022-DE